

# FO UDR34

Bulletin d'Informations de l'Union Départementale des Retraités FO de l'Hérault  
Maison des syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER

**Le 7, le 8, le 9 mars... et après, les retraités seront présents !!!**



## COMMUNIQUÉ

**Le 7, le 8, le 9 mars... et après, les retraités seront présents !!!**

Les organisations nationales de retraités se félicitent de l'ampleur des mobilisations contre la réforme des retraites. Depuis le 19 janvier, des millions de travailleurs, de jeunes, de retraités expriment dans la rue la voix de la majorité de la population qui rejette le projet gouvernemental. Le gouvernement minoritaire et les parlementaires doivent entendre la voix de la majorité de la population qui ne veut pas des 64 ans ni des 43 annuités.

### **Le 7 mars, on met la France à l'arrêt !**

Les organisations de retraités reprennent à leur compte l'appel national de l'intersyndicale et des organisations de jeunesse : « Ensemble, mettons la France à l'arrêt ! » qui appelle les travailleurs et travailleuses « à participer massivement aux manifestations et à se déclarer en grève ».

Nos organisations invitent donc tous les retraités à répondre massivement, comme ils le font depuis le début, à l'appel de l'intersyndicale. Elles les invitent en particulier à soutenir (notamment par le biais des caisses de grève) tous les salariés qui décideront, en Assemblée générale, de se mettre en grève à partir du 7 mars pour bloquer l'économie et obliger le gouvernement à retirer sa réforme.

### **Le 8 mars, solidarité avec les femmes pour défendre leurs droits !**

Les organisations de retraités constitutives du G9 s'associent à l'appel de l'intersyndicale et appellent à se saisir du 8 mars, journée internationale de luttes pour les droits des femmes « pour mettre en évidence l'injustice sociale majeure de cette réforme envers les femmes ». En effet, parmi les plus impactés par cette réforme figurent les femmes qui doivent déjà travailler plus longtemps pour compenser leurs carrières hachées et composées de temps partiels souvent imposés. Les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à attendre l'âge de fin de la décote, soit 67 ans. La pension moyenne brute de droit direct (y compris la majoration pour trois enfants) des femmes est de 1 154 euros et de 1 931 euros pour les hommes soit un écart de 40 %. 400 000 femmes retraitées n'ayant qu'une pension de réversion ont une pension inférieure à 1 100 euros. Les femmes veuves, qui représentent 42 % des effectifs de retraités vivant seuls, ont un taux de pauvreté de 12,7 % (9,5 % pour l'ensemble des retraités). Et 36 % des femmes parties à la retraite à 65 ans ou plus perçoivent moins de 750 euros de pension directe. Si la réforme voyait le jour, la situation des femmes s'aggraverait encore puisqu'elles devraient travailler plusieurs mois supplémentaires de plus que les hommes (jusqu'à 4 mois de différence entre femmes et hommes de la génération 1972).

### **Le 9 mars soutien à la jeunesse !**

Alors que l'Assemblée nationale vient de refuser le repas universel à 1 euro pour les étudiants, alors que près d'un étudiant sur 2 ne mange pas à sa faim, alors qu'ils ont de plus en plus de mal à se soigner, se loger, alors que ParcoursSup Master va empêcher des milliers de jeunes d'accéder à la filière de leur choix, alors que l'entrée dans la vie professionnelle est de plus en plus difficile, l'avenir de nos enfants est bouché, et sera encore plus bouché si les anciens libèrent leur emploi plus tard. Les organisations de retraités appellent à soutenir les mobilisations de la jeunesse.

**D'ici au 7 mars, les organisations nationales de retraités invitent leurs équipes à s'inscrire dans le cadre des dispositions arrêtées par les intersyndicales départementales.**

**Toutes et tous dans la rue les 7, 8, 9 mars... et plus si nécessaire !!!**

- Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)
- Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)
- Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)
- Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)
- Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)
- Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)
- Jacques Brillét (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)
- Roger Perret (Ensemble & solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)
- Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)



# Histoire de la retraite en France

En France, l'apparition du premier système de retraite, celui des marins, remonte à Louis XIV. C'est Jean-Baptiste Colbert, Ministre des Finances, qui crée "La Caisse des Invalides de la Marine Royale" pension de retraite pour les marins dès 1673.

Il faudra attendre 1910 pour que l'on s'efforce, sans succès, d'établir en France un régime de retraite pour les plus démunis. Si certaines tentatives de développement d'une assurance-vieillesse ont eu lieu au début du siècle dernier, il faudra attendre 1945 et la création de la Sécurité sociale pour que le système de retraite se développe réellement.

Le régime général des salariés du privé est alors créé. Certaines professions s'organisent également de leur côté et développent leur propre régime de retraite.

Depuis, l'assurance-retraite est devenue une institution obligatoire et encadrée qui a beaucoup évolué au fil des décennies.

## **Avant 1945 : les premiers régimes de retraite**

De 1928 à 1930, de nouvelles impulsions iront dans ce sens, sans résultat non plus. Une décennie plus tard, en 1941, une allocation aux vieux travailleurs salariés est créée. Elle s'inscrit aujourd'hui comme l'ancêtre du minimum vieillesse, qui existe encore actuellement.

A partir de 1945, plusieurs régimes professionnels commencent à coexister mais de façon disparate. La majorité de la population n'est pas encore réellement couverte face au risque-vieillesse.

## **1945 : naissance de la Sécurité sociale**

Les ordonnances d'octobre 1945 créent la Sécurité sociale, dont l'assurance-vieillesse constitue l'une des principales branches (avec la maladie, la famille et les accidents du travail).

C'est alors la naissance du régime général des retraites, qui s'applique à l'époque à tous les salariés du secteur privé, hors agriculture. Le principe de fonctionnement du régime est de créer un système qui fonctionne par répartition : les cotisations des actifs servent à financer la même année les pensions des retraités.

A l'époque, l'âge minimum pour percevoir une retraite complète est alors fixé à 65 ans. A la création de ce régime, l'idée était de créer un régime unique pour tous. Cependant, certaines professions et organismes ont préféré conserver leur propre régime : c'est l'origine des régimes spéciaux.

## **1947 : création de l'AGIRC**

L'Association générale des institutions de retraite des cadres (Agirc) est créée en 1947 et suit également un fonctionnement par répartition. Ce régime complémentaire, dédié aux cadres, s'ajoute au régime de base de tous les salariés. La différence est qu'il fonctionne en points.

## **1949 : création des caisses de retraite des professions indépendantes**

4 ans après la création du régime général des salariés du privé, les professions indépendantes se dotent de leur propre caisse de retraite :

- La CNAVPL pour les professions libérales,
- La Cancava pour les artisans,
- L'Organic pour les commerçants et les industriels

## **1956 : naissance du minimum vieillesse**

Afin d'assurer un revenu minimal aux personnes n'ayant pas suffisamment cotisé, le minimum vieillesse est créée en 1956. Ce dispositif est réservé aux personnes âgées de plus de 65 ans. Il est financé par l'impôt et géré à l'époque par le Fonds national de solidarité qui deviendra, en 1993, le Fonds de solidarité vieillesse (FSV).

## **1961 : création de l'Arrco**

L'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Arrco) coordonne désormais la retraite complémentaire pour l'ensemble des salariés, cadres et non-cadres. Les cadres conservent toujours une retraite complémentaire à l'Agirc.

Comme pour l'Agirc, les pensions Arrco s'ajoutent à la retraite du régime de base et le régime fonctionne en points.

## **1971 : réforme Boulin**

Afin de mieux partager les fruits de la croissance des Trente Glorieuses, cette première réforme vise à relever sensiblement le niveau des pensions. Les règles de calcul des retraites du régime général sont modifiées :

- La retraite complète à taux plein à 65 ans passe de 40 à 50 % du revenu des 10 meilleures années (et non plus des 10 dernières).
- La durée d'assurance requise pour la pension complète est allongée de 30 à 37,5 ans (120 à 150 trimestres).

## **1972 : La retraite complémentaire devient obligatoire**

Dès 1972, l'affiliation à un régime de retraite complémentaire (Arrco-Argic) devient obligatoire pour les salariés et anciens salariés de l'agriculture. La retraite obligatoire des salariés a désormais deux volets : la retraite de base et la retraite complémentaire.

## **1982 : la retraite à 60 ans**

François Mitterrand instaure la retraite à 60 ans, contre 65 ans auparavant, sous réserve d'avoir cotisé 37,5 années. Pour rappel, le taux plein permet, à cette époque, de percevoir 50% des 10 meilleures années de salaire.

(à suivre)



# Retraites : d'autres solutions...!

Le financement des retraites est au bord du gouffre clame l'exécutif. Or, ses assertions tentant de légitimer l'urgence à agir, en imposant aux travailleurs une réforme injuste et brutale, sont battues en brèche par nombre d'économistes et de spécialistes de la protection sociale.

Quant au projet, il ne dit mot des paramètres au cœur du financement des retraites : l'emploi et les salaires. Or, de longue date, développer l'emploi, pérenne, et augmenter les salaires permettrait d'apporter des recettes supplémentaires au système de retraite.

Mais les délocalisations se poursuivent, y compris par les entreprises ayant bénéficié d'aides publiques et sans contreparties. Le recours massif aux contrats précaires se poursuit aussi.

Le patronat ne lâche que des hausses salariales limitées. Les entreprises se séparent toujours autant de leurs salariés seniors. Se perpétue plus que jamais la politique d'exonérations au nom de la baisse du coût du travail...

Sciemment, le projet, qui ne sollicite aucunement les entreprises, ne remet pas en cause ces dérives qui cependant privent de recettes les comptes sociaux, le système de retraite notamment. Le projet de réforme des retraites du gouvernement repose exclusivement sur des efforts demandés aux travailleurs.

## **D'autres solutions étaient pourtant possibles.**

Il aurait fallu pour cela que le gouvernement analyse objectivement les effets de sa politique économique centrée exclusivement sur l'ordre. Il faudrait donc qu'il admette avoir asséché les recettes du régime général à grand renfort d'exonération des cotisations patronales et baissé les impôts de production dans des proportions significatives.

Il ose au contraire déclarer que la réforme procurerait 18 milliards de recettes annuelles supplémentaires pour les retraites, quand, parallèlement, il creuse un trou supplémentaire de 18 milliards annuels dans le budget de l'État en supprimant la CVAE (cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises).

L'État compense partiellement les exonérations de cotisations accordées aux employeurs. Mais qui en a décidé ainsi ?

Ce ne sont pas les travailleurs qui, depuis, paient leur protection sociale à la fois en tant que cotisants mais aussi en tant que contribuables puisque c'est le produit de leur impôt qui alimente le budget de l'État.

Pourtant, le gouvernement, pour justifier une réforme pesant sur les seuls travailleurs, joue les vierges effarouchées en rappelant que la retraite a été conçue comme du salaire différé et va jusqu'à convoquer les mânes des pères fondateurs de la Sécurité sociale dans l'hémicycle.

Pour mémoire, cela les a moins gênés, malgré nos protestations, au moment de la bascule d'une partie des cotisations vers la contribution sociale généralisée (CSG) qui, comme son nom l'indique, est un impôt.

## **Sur la seule année 2021, les aides publiques aux entreprises se sont élevées à 257 milliards d'euros dont 51 milliards d'allègements généraux de cotisations sociales patronales.**

En outre, les dépenses fiscales (allègements d'impôts) dites déclassées, dont les deux principales mesures concernent le régime « filles mères » et le régime « d'intégration fiscale », se sont élevées, toujours en 2021, à 45 milliards au titre du seul impôt sur les sociétés.

Compte tenu de la spécificité de ces mesures, elles s'adressent principalement aux grandes entreprises.

Une partie de ces aides découle certes de l'aide spécifique Covid, mais l'État accorde en moyenne chaque année 150 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises sans contrepartie ni conditionnalité.

De même, alors qu'aucun rapport sur le sujet n'a réussi à démontrer d'effet significatif sur l'emploi et l'économie lié à la diminution de l'impôt sur le capital, le gouvernement continue dans sa logique dogmatique.

Alors que l'impôt est de moins en moins progressif, c'est désormais un « gros mot ». C'est pourtant un des moyens d'augmenter les recettes disponibles sans pénaliser les seuls travailleurs.

## **Supprimer le prélèvement libératoire sur les revenus de capitaux mobiliers en les intégrant dans l'assiette de l'impôt sur le revenu et conditionner les aides publiques aux entreprises à leur efficacité économique et sociale peuvent constituer d'autres solutions.**

C'est donc bien une question de choix politique et pas seulement de démographie.

Hélène FAUVEL, secrétaire confédérale .

## **Service Civique Solidarité Seniors : lutter contre l'isolement des seniors**



Créé en 2021 à l'initiative des ministères chargés de l'Autonomie et de la Jeunesse, avec Unis-Cité, Monalisa, la Croix-Rouge française, les Petits frères des pauvres, le groupe SOS seniors, la Fehap (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés solidaires) et la fédération Agirc-Arrco, le Service Civique Solidarité Seniors permet à des jeunes de développer de nouvelles compétences et de découvrir les métiers du Grand Âge, tout en profitant aux personnes âgées.

Les jeunes engagés pourront mettre en place, auprès des seniors à domicile comme en Éhpad, des activités utiles et adaptées aux besoins identifiés. Parmi les missions : l'animation de temps forts gratifiants, l'accompagnement des personnes âgées à l'usage du numérique pour faciliter la communication, des activités de groupe avec des jeux pour stimuler leur mémoire, du bricolage, du jardinage, du tricot, de la cuisine, etc. 1 500 missions en Service Civique Solidarité Seniors pour les 16-25 ans sont à pourvoir dès maintenant dans toute la France.

## **Une campagne TV pour recruter 10 000 personnes**



L'ADMR (Aide à domicile en milieu rural), premier réseau national associatif de services à la personne, lancé une nouvelle campagne TV qui sera présentée pendant un mois à partir du 20 février. Elle comprend trois films dont deux inédits, avec l'objectif de réaffirmer la position de référent national du secteur du service à la personne, de renforcer la marque employeur du réseau afin d'attirer de nouveaux profils pour faire face aux nouveaux besoins de recrutement, et au renouvellement naturel des salariés déjà en poste. L'ADMR estime à 10 000 le nombre d'emplois à pourvoir au sein de son réseau, et souhaite recruter ce nombre de personnes chaque année (aides à domicile, auxiliaires de vie, aides-soignants, infirmières, médecins, etc.).

# Analyse de la Cnav de la surmortalité des retraités liée au covid



Dans le dernier volet de sa revue cadr'@ge, la Cnav évalue l'impact des décès liés à l'épidémie de covid-19 sur les comptes des régimes de retraite. Parmi les retraités de droit direct âgés de 60 ans et plus fin 2019, 90 000 sont décédés en 2020 ou 2021 alors qu'ils seraient encore en vie au 1er janvier 2022 en l'absence d'épidémie (soit 0,6% de la population initiale de plus de 16 millions de retraités tous régimes). La surmortalité, plus marquée chez les plus de 70 ans en 2020, a surtout concerné les moins de 80 ans et les hommes en 2021. Du fait de cette surmortalité, 0,3 Md€ de pensions de droits propres n'auraient pas été versées en 2020 par les régimes de base et complémentaires français, 1,1 Md€ en 2021 et 1,4 Md€ en 2022 (en euros constants 2020).

Retrouvez l'intégralité de l'étude sur:

<https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/images/publications/cadrage/Cadrage-47.pdf>

## Association Force Ouvrière Retraités Montpellier Environs AFORME



Dans le cadre de nos activités culturelles, le bureau vous propose la visite du musée de Lattes. La ville antique de Lattara fut un carrefour de civilisations et de commerce. Les Etrusques, Grecs, Ibères, Romains, populations gauloises locales s'y sont croisés. Ce port antique a été en activité du VI<sup>e</sup> siècle avant J.C. jusqu'au III<sup>e</sup> siècle. Notre ami Loïc Kersual profitera d'un moment durant le repas pour nous en dire plus.

Le musée de Lattes présente les biens archéologiques recueillis sur place depuis les années 1960.

**Lundi 20 mars**

**12 h repas au restaurant Le Delphis**

**14 h visite du Musée**

### Renseignements complémentaires :

**Parking** : gratuit le long du musée. Mais il y a aussi des places dans la zone du restaurant. Du parking du musée jusqu'au restaurant, il faut compter 10 minutes en marchant tranquillement.

**Pour le repas** (pour ceux qui le souhaitent)

**Le bureau l'a fixé à 10 euros afin que cela ne soit pas une gêne pour nos adhérents et personnes accompagnantes. Se présenter à 11h 45 devant le restaurant.**

**Adresse du restaurant :**

**574 avenue de Montpellier Lattes 34970**

**Inscription dernier délai pour le repas** : vendredi 17 mars avant midi.

Auprès de Michel Akriche : mail [akrichemichel@hotmail.fr](mailto:akrichemichel@hotmail.fr) ou Eric Pépin tel : 06 09 67 1740

### **Pour le musée**

**Adresse du musée :**

**Lattara, musée Henri Prades  
390 Avenue de Pérols à Lattes**

**Prix du billet : 5 euros**

**Accès : Par l'autoroute A709 : prendre la sortie 31 suivre la direction « Lattes » puis la direction « site archéologique Lattara musée Henri Prades ».**

***Si, compte tenu de la situation relative à la mobilisation contre la réforme des retraites, cette visite devait être annulée et reportée, nous vous tiendrons bien sûr au courant.***



# Rapport de l'Igas sur l'offre de répit pour les aidants



L'Igas (Inspection générale des affaires sociales) publie «Soutenir les aidants en levant les freins au développement de solutions de répit», un rapport présenté en janvier dernier aux associations et administrations du secteur de l'aide. Le document met en avant plusieurs pistes de réflexion et notamment le fait de :

- renforcer les plateformes de répit en améliorant le maillage territorial, leur visibilité et leur ancrage local ;
- améliorer l'organisation de la suppléance auprès de la personne aidée en facilitant cette suppléance sur des temps courts et, dans le cadre de l'accueil temporaire pour les enfants, par un élargissement des plages horaires ;
- améliorer l'accès aux séjours de vacances-répit en articulant l'organisation de l'offre et le financement avec les dispositifs existants.

Le rapport a également pour vocation de nourrir l'élaboration de la stratégie «Agir pour les aidants», qui sera rendue publique cet été par Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, et Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées.

Retrouvez le rapport complet : <https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2022-032rv2.pdf>

## L'association Anim'aidants34 organise 2 journées de répit pour les seniors aidants sur Montpellier le Mardi 28 mars et le Jeudi 30 mars 2023 à la Salle Jacques 1er d'Aragon.

Une réunion d'information dans les locaux de l'association aura lieu le **Mercredi 22 mars 2023 à 14h.**

The flyer features the Anim'aidants34 logo at the top left, followed by the text 'REUNION D'INFORMATION' and 'JOURNÉES DE RÉPIT SÉNIORS AIDANTS'. Below this is an illustration of six diverse people, including two elderly women, one woman with a laptop, one man with a cane, and two younger men. At the bottom, the date and time 'MERCREDI 22 MARS 2023 14H' are displayed between two calendar icons. The address '65 cour Libéral Bruant 34080 Montpellier' is listed below. A dark blue footer contains the contact email 'mescontacts@animaidants.com' and the phone number '04 34 11 12 40 / 06 13 51 00 67'.

## Lutte contre les fraudes : vers un contrôle renforcé des assurés sociaux

Le gouvernement, qui devrait annoncer au printemps un plan contre la fraude fiscale, sociale et douanière, a présenté les résultats de la lutte contre les fraudes en 2022. Dans le domaine fiscal, l'État a récupéré 14,6 milliards d'euros dont 2,2 au titre de la TVA. Côté fraudes sociales, 788 millions d'euros ont été recouvrés auprès des employeurs au titre du travail au noir et du travail détaché. Autres montants d'une fraude sans commune mesure, 351 millions d'euros ont été recouvrés auprès des assurés au titre des prestations (allocations familiales, de logement et RSA), 316 millions par la lutte contre les fausses déclarations à l'Assurance maladie. L'Assurance vieillesse a évité, elle, 155 millions d'euros d'indus, indique le gouvernement qui souhaite le durcissement des contrôles dans le domaine social. Dès le 1er juillet, le versement d'allocations sur un compte bancaire étranger sera interdit. Par ailleurs, il est envisagé de vérifier l'existence des personnes lors du versement de retraites à l'étranger ou encore d'évaluer le temps de résidence en France d'un assuré pour le versement d'allocations sociales. Le recours aux fichiers aériens des passagers n'est pas écarté. Pour rappel, la fraude fiscale est quant à elle estimée entre 80 et 100 milliards d'euros par an selon des spécialistes. La fraude à la TVA, entre 20 et 26 milliards selon l'Insee.

V. Forgeront l'Info militante.

# Réforme des retraites : le gouvernement tente de passer en force

Ce matin, le gouvernement a fait le choix d'activer l'article 44-3 de la Constitution pour accélérer l'examen du texte au Sénat et aller directement au vote sur l'ensemble du projet de loi retraites sans attendre la fin des débats initialement prévue dimanche soir (vote bloqué).

Force ouvrière condamne un passage en force brutal, à l'image du projet de réforme des retraites.

Après la procédure accélérée choisie pour mener la réforme des retraites dans le cadre d'un PJJ rectificatif de la sécurité sociale (article 47-1) et la menace toujours présente d'un 49-3, le gouvernement utilise tous les artifices constitutionnels pour empêcher le débat démocratique sur un projet de réforme rejeté massivement par la population et la totalité des Organisations Syndicales.

Plus que jamais, FO rejette avec la plus grande force ce projet de réforme et appelle à nouveau à poursuivre et amplifier le mouvement dès demain samedi 11 mars puis à compter du 15 mars, journée de manifestations et de grèves.

Après un tel passage en force, le gouvernement sera seul responsable d'une situation qui pourrait devenir explosive.

FO appelle toute la population à continuer la mobilisation et les actions, encore plus massivement pour dire non à cette réforme injuste et brutale.

## Fraudes aux cotisations de sécurité sociale : de l'argent pour nos retraites il y en a !

Dans un communiqué de presse du 23 février 2023, le ministère de l'Economie et des finances indique que le réseau URSSAF a « plus que doublé le montant des redressements réalisés depuis dix ans, passant de 320 M€ en 2013 à 788 M€ en 2022 ».

Si au premier abord, on pourrait se satisfaire de ce « doublement » des montants redressés, FO rappelle que cela ne représente qu'une infime partie de la fraude aux cotisations comprise entre 7,3 et 9,2 milliards en 2021 selon les estimations de l'URSSAF Caisse nationale. De plus, le gouvernement omet de préciser que redressement n'est pas synonyme de recouvrement effectif. Or, à ce sujet =aucune information n'est disponible sur les sommes beaucoup plus faibles qui réintègrent véritablement le financement de notre protection sociale collective.

Selon le dernier rapport du HCFIPS sur « l'avenir du recouvrement social », ces fraudes risquent de s'intensifier du fait des mutations de l'environnement économique, et de l'apparition de systèmes de plus en plus complexes à détecter (fraude au détachement, en bande organisée, entreprises éphémères, développement du non-salariat...). Les enjeux sont donc de taille, car ces fraudes affectent les comptes de la sécurité sociale déjà fortement dégradés par les politiques successives d'exonération de cotisations sociales octroyées aux entreprises.

Pour FO la lutte contre la fraude apparaît donc comme l'un des piliers essentiels de préservation de notre système de protection sociale.

Dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) à venir, FO revendique la fin des politiques de coupes budgétaires dans la branche recouvrement, avec le recrutement substantiel d'inspecteurs ; des plans de formation adéquats pour que les agents puissent faire face à ces mécanismes de fraudes complexe ; et l'augmentation des capacités d'accueil avec la fin de la politique de « 100% dématérialisé » afin d'accompagner les cotisants dans leurs démarches et ainsi éviter les erreurs lors de la déclaration et le paiement des cotisations.

## De l'argent pour notre système de retraite, il y'en a !

**L'homme est fait pour un instant de labeur et pour une éternelle paresse.**

Marcel Jouhandeau

Sourions... 😊😊😊

